

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 16 mai 2024

N° CM16052024-06
CPG

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze du mois d'avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 6 mai 2024

Nombre de Conseillers : 29

Nombre de votants : 29

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M F. RABAUD, Mme E. BILLEAUD, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, Mme M. LERAY, M N. RIPALT, Mme E. RABILIER, M P. BOUSSEAU, Mme L. VILLATEAU, M D. HÉRAUD, Mme LORIEAU NUÑEZ, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETTON, Mme S. BÉNÉTEAU, Mme M. RANGÉARD, M M. PRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Excusées :

Mme L. AVOINE

Procuration à

Mme A. RABILLER

Mme I. BROSSET

"

M J. LANDA

Secrétaire : M D. HÉRAUD

OBJET : SIGNATURE D'UNE CHARTE D'ENGAGEMENT POUR LA PROMOTION DES SITES TOURISTIQUES, ACTIVITES DE LOISIRS ET FAMILLE DANS LES SUPPORTS DE COMMUNICATION DE VENDEE BOCAGE

CONSIDERANT que Vendée Bocage, pôle touristique situé à Saint-Fulgent, travaille avec plusieurs Offices de Tourisme du Pays du Bocage Vendéen, dont celui du Pays de Pouzauges, afin de promouvoir et communiquer sur les activités proposées sur le secteur ;

CONSIDERANT le courriel de Vendée Bocage en date du 22 avril 2024, proposant à la Commune la signature d'une charte d'engagement relative à la promotion de l'animation et de l'activité famille de la box jeu d'enquête (*Sauver Mélusine et le château de Pouzauges victimes d'un sortilège*) ;

CONSIDERANT que la Commune a signé une convention avec l'Office de Tourisme pour la vente de cette activité ;

CONSIDERANT que ce jeu d'enquête, d'environ 2 heures, proposé toute l'année, est vendue au prix de 20,00 € la box ;

CONSIDERANT qu'une commission est versée à l'Office de Tourisme, basée sur les heures réalisées pour la vente de cette box de jeu et que la Commune récupère l'intégralité du prix de vente de chaque box ;

CONSIDERANT les critères d'intégration pour la promotion de cette activité dans le livret des Intrépides de Vendée Bocage, à savoir :

- proposer une animation ou une activité à destination des familles ;
- distribuer un badge aux enfants avant l'animation ;
- installer le totem du « Club des Intrépides » dans un espace accueil ou un espace familles ;
- intégrer le réseau du « Club des Intrépides » ;
- fournir des visuels d'activités familles sur les sites de visite ;



CONSIDERANT que l'activité proposée par la box jeu d'enquête de Pouzauges répond aux critères ci-précédemment exposés et que la signature de la charte d'engagement permettrait :

- une visibilité dans le livret des intrépides ;
- une dotation de badges ;

CONSIDERANT que l'Office de Tourisme est déjà en possession d'un totem de Vendée Bocage et que seul le tarif forfaitaire de 50,00 € serait appliqué pour bénéficier de la promotion touristique ci-dessus avec don de badges (50,00 € jusqu'à 10 000 visiteurs) ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

DECIDE de renouveler le partenariat de la Commune avec le pôle touristique Vendée Bocage, en lien avec l'Office de Tourisme du Pays de Pouzauges ;

AUTORISE Mme le Maire à signer la charte d'engagement correspondante avec Vendée Bocage.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

Didier HÉRAUD
Secrétaire de séance

Michelle DEVANNE
Maire